

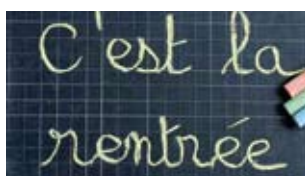
ENTRE NOUS

www.mairie-boutigny-prouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Bulletin Municipal de BOUTIGNY- PROUAIS N°50 / Avril 2009

INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Pour l'année scolaire 2009-2010, les inscriptions des enfants nés en 2006 se feront au secrétariat de la mairie, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 le jeudi 9 Avril et le mardi 14 Avril mais également le samedi 11 Avril de 8h30 à 11h45.

Merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Fête de Pâques

Comme chaque année, la Fête de Pâques aura lieu sur la place de l'Eglise à Boutigny.

La municipalité, coordinatrice des festivités, vous attend en nombre. Au programme :

Samedi 11 avril

- A partir de 15 h : ouverture de la fête foraine

Dimanche 12 avril :

- 10 h 00 : les enfants de Boutigny-Prouais âgés de 0 à 6 ans sont attendus sur l'espace vert du Nerprun, à Boutigny, pour la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques

- A partir de 13 h 00 : exposition de voitures anciennes

- 14 h 00 : ouverture de la fête foraine

- 14 h 30 : course cycliste

Lundi 13 avril

- A partir de 13 h 00 : exposition de matériel communal ancien

- 13 h 30 : courses cyclistes

- 14 h 00 : ouverture de la fête foraine

Mes cher(e)s Administré(e)s,

Vos élus se sont réunis le 20 mars dernier pour approuver les comptes de l'année écoulée et mettre en place le budget nécessaire pour faire "vivre" notre commune en 2009.

En 2008, le montant des recettes s'est élevé à 919 319 €. La maîtrise des dépenses de fonctionnement (713 117 €) a été parfaitement assurée et a permis de couvrir les besoins en investissement, à hauteur de 666 663 €, pour des recettes de 505 699 €.

Les faits marquants de l'année auront été la réfection de la seconde partie de la toiture du restaurant scolaire et de la mairie annexe de Prouais, pour 25 000 €, les travaux de voirie de la rue du Rosaire à Boutigny et les plateaux ralentisseurs rue de la Fée à Prouais, pour une somme globale de 175 000 €.

Cette année, comme vous pourrez le constater sur les graphiques en annexe, le budget 2009 a pour objectif de voir se réaliser des aménagements de sécurité place du Marronnier et rue de la Volaille à La Musse, et rue Colletière à Prouais, pour une somme estimée à 175 000 € également.

En dehors de ces gros travaux, la réglementation en vigueur nous oblige à répondre à la mise aux normes de nos nombreux bâtiments communaux. Nous projetons aussi la réfection de la place de l'église à Boutigny avec l'optimisation du stationnement nécessaire aux horaires de rentrée et de sortie des classes.

Cette volonté de vos élus de voir s'améliorer régulièrement votre cadre de vie nécessite des moyens. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, à l'unanimité des membres présents au conseil municipal du vendredi 20 mars 2009, de procéder à une augmentation de 1,5 % de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti perçues par la commune. Nous voulons vous assurer que nous portons une grande attention à la fiscalité pratiquée à Boutigny-Prouais et vous assurons également que nous veillons avec soin à l'utilisation qui en est faite.

Pour terminer, j'aimerais vous parler du Centre de Loisirs sans Hébergement dont le chantier vient de s'ouvrir il y a quinze jours. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une construction d'intérêt communautaire. C'est donc la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Ce centre pourra abriter jusqu'à 49 enfants, les mercredis et pendant les vacances scolaires, très probablement à partir du mois d'avril 2010. Pour l'instant, les démarches visant à « calquer » les vacances scolaires euréliennes sur les Yvelines sont toujours en cours ... patience !

Bien cordialement,

Votre maire,
Mireille Éloy





VIE COMMUNALE

Assainissement

- Le traitement des boues de la station d'épuration de Boutigny est fonctionnel, les roseaux sont plantés, ils poussent et rempliront leur rôle d'aération au cours du printemps.
- Ce procédé naturel et écologique requiert une rigueur des usagers, c'est-à-dire de nous tous. En effet les roseaux ne supportent que des produits ménagers naturels. C'est pourquoi il est strictement interdit de déverser dans le réseau tout produit chimique, peinture, diluant, résidu de produits phytosanitaires, etc.
- Un dégrilleur automatique destiné à la séparation des corps flottants et compacts a été installé, et nous constatons qu'il récupère entre autres des lingettes de ménage qui endommagent les pompes. Nous rappelons que ces déchets doivent être mis aux ordures ménagères et non dans le réseau.
- L'assainissement collectif ne doit recevoir que des effluents domestiques, il en va de la pérennité de la station d'épuration et, au travers de ce bon fonctionnement, de la maîtrise de la taxe d'assainissement.

Daniel Brunet



Les travaux dans la commune

Rue Colletière et Rue de la Volaille

Très prochainement, vous pourrez voir démarrer deux chantiers sur notre commune. L'un sera situé à La Muse, rue de la Volaille et place du Marronnier, et l'autre rue Colletière, à Prouais. Pour cette dernière, un aménagement sera créé sur la voirie pour à aider les engins agricoles à se diriger vers la Coopérative Agricole, vers Beauchêne. En même temps, on procédera à la réfection de cette même rue Colletière jusqu'à l'angle de la rue des Blatiers. Pour le second chantier, il s'agira de réaliser un aménagement du carrefour place du Marronnier afin, tout à la fois d'y sécuriser la circulation mais également d'assainir la voirie gorgée d'eau. Nous en profiterons pour créer un chemin sécurisé entre l'abri bus et le puits de la rue de la Mésangerie, notamment pour nos petits écoliers, très nombreux sur ce hameau. Le montant de ces travaux a été estimé à 174 900 € TTC, dont 28 750 € seront subventionnés par le Conseil Général d'Eure-et-Loir au titre du Financement des Aides aux Communes. C'est le Conseil Général qui procédera de son côté à la réfection des bandes de roulement, rue Colletière et rue de la Volaille sur les parties concernées par ces travaux.

Rue des Blatiers

Vous n'avez probablement pas manqué de remarquer l'aménagement d'un cheminement réalisé par nos employés communaux dans la rue des Blatiers. Nous nous étions engagés à sécuriser cette voie, empruntée par nos petits écoliers pour se rendre à l'école, c'est chose faite. Il n'aura pas fallu moins de 44 poteaux pour être efficace. Pour autant, dès le lendemain 2 poteaux avaient été volontairement arrachés puis, le surlendemain, 10 d'entre eux avaient été descellés à coup de pied ! Attention ! En cas de vandalisme opéré sur cet aménagement de sécurité, la mairie se verra dans l'obligation de déposer une plainte auprès de la gendarmerie pour en rechercher les auteurs et une éventuelle responsabilité en cas d'accident corporel.

Mireille Éloy



VIE COMMUNALE

Commémoration du 8 mai

Le Conseil Municipal a décidé que les différentes commémorations annuelles, à l'image du 14 juillet, se dérouleraient désormais en alternance, soit devant le monument aux Morts de Boutigny, soit devant le Monument aux Morts de Prouais.

Cette année, les 19 membres du Conseil Municipal de Boutigny-Prouais vous attendent donc nombreux pour la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945, en compagnie des Anciens Combattants de Boutigny et ses environs, des Sapeurs Pompiers de Boutigny-Prouais, et des enfants de la Chorale "Mi'l Fa Cé Si", le

Vendredi 8 mai 2009 à 11 h 00, devant la mairie de Boutigny.

Nous nous y rassemblerons pour le traditionnel défilé en direction du cimetière. Le verre du souvenir vous sera offert dans la salle du Conseil à l'issue de la cérémonie.

Si vous souhaitez honorer nos soldats morts pour la France devant le Monument aux Morts de Prouais, vous pourrez partager le recueillement des membres du Conseil Municipal lors du dépôt de la gerbe du souvenir, ce même vendredi 8 mai, à 10 h 30.

Notez déjà que, selon ce nouveau principe, la prochaine cérémonie du 11 novembre 2009 aura ainsi lieu devant le Monument aux Morts de Prouais. Le Monument aux Morts de Boutigny sera, de son côté, honoré de la gerbe du souvenir.

Votre maire,
Mireille Éloy

Nos amis... les chiens

Nous avons le privilège d'habiter un village dans lequel nous pouvons faire de belles balades. Pour que chacun puisse en profiter à sa guise, je demande à nos administrés de prêter attention à la liberté qu'ils accordent à leurs chiens. Il ne se passe plus une semaine sans que je sois interpellée par des promeneurs contraints de rebrousser chemin devant la frayeur causée par l'agressivité de chiens sautant derrière une clôture d'une solidité parfois douteuse.

Si vous estimez avoir besoin d'un animal pour défendre votre propriété, il vous incombe qu'il ne puisse nuire aux passants, absolument pas intéressés par vos biens personnels mais seulement par l'envie de prendre l'air et d'admirer nos paysages !

Le seul fait d'être assuré en cas d'accident ne suffit pas à se désintéresser des conséquences d'une agression animale. Il s'agit d'un manque au comportement civique.

C'est la raison pour laquelle je vais être particulièrement attentive, en tout premier lieu à la déclaration obligatoire en mairie des chiens dénommés **"dangereux"**, c'est-à-dire

- de 1ère catégorie : chiens d'attaque tels que pit-bull, boerbull et chiens d'apparence Tosa-inu
- mais aussi de 2ème catégorie : chiens de garde ou de défense tels que American Staffordshire terrier, Rottweiler ou de même morphologie.

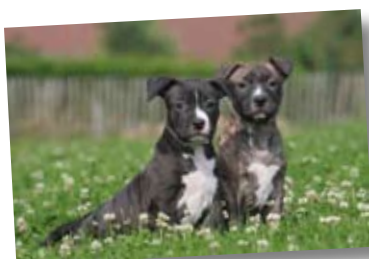
Je me verrais dans l'obligation d'appliquer les sanctions prévues en cas de non-respect des obligations imposées par la Loi aux propriétaires de ce type de chien (non déclaration, défaut de vaccination, défaut d'assurance, défaut de tatouage, non tenu en laisse et non muselé, etc.).

De plus, chaque déclaration à la mairie de Boutigny devra être accompagnée, pour ce type de chien, d'une évaluation comportementale de la part d'un vétérinaire, conformément au décret N° 2008-1158 du 10 novembre 2008.

Le maire est en charge de la sécurité de ses concitoyens et je demanderais également aux propriétaires, chaque fois que la situation l'exigera, et pas seulement pour les chiens des deux catégories sus citées, de revoir leur clôture et enclos (solidité, hauteur, etc.), afin que les promeneurs n'aient plus à craindre les réactions éventuelles de leur chien.

J'attire également votre attention sur le fait que, si votre chien erre dans notre village, vous risquez de le retrouver dans un refuge et devoir vous acquitter en totalité des frais occasionnés.

Les accidents liés au comportement d'un chien n'arrivent pas qu'aux autres !



Mireille ÉLOY



VIE EUROPÉENNE

Elections au Parlement Européen

Les prochaines élections européennes se dérouleront le samedi 6 juin dans les DOM-TOM et le dimanche 7 juin dans le reste du territoire national. Après ces élections, le PE sera composé de 737 députés européens, élus au suffrage universel direct tous les cinq ans depuis 1979. Ils représentent 492 millions d'électeurs provenant de 27 Etats (en 2008), c'est-à-dire le second plus grand électorat du monde, derrière celui de l'Inde, et le plus grand électorat trans-national. Pour la France, les 72 députés sont répartis entre 8 régions électorales : Est (9), Ile-de-France (13), Massif central-Centre (5), Nord-Ouest (10), Ouest (9), Outre-mer (3), Sud-Est (13) et Sud-Ouest (10).

A quoi sert le Parlement Européen ?

Le PE est une institution clé pour l'influence des citoyens européens dont les pouvoirs sont de plus en plus étendus.

En particulier, il dispose

- d'un pouvoir budgétaire important
- d'un véritable pouvoir législatif
- d'un pouvoir de contrôle croissant, en particulier à l'égard de la Commission Européenne.

Il ne dispose pas de l'initiative législative, dont la Commission Européenne a le monopole. Bien que le PE soit la "principale" institution de l'Union Européenne (il est mentionné en premier dans les traités et a la préséance cérémoniale sur toutes les autres autorités Européennes), le Conseil de l'Union européenne a des pouvoirs législatifs plus importants que lui car il est le seul organe qui vote toutes les lois, et le seul à voter les lois dans les domaines où la procédure de codécision ne s'applique pas. La procédure de codécision permet au PE d'adopter certaines directives et règlements communautaires en partenariat avec le Conseil : les deux pouvoirs doivent s'accorder sur le texte avant que celui-ci soit adopté, puis être transposé ultérieurement dans chaque Etat membre ; c'est alors qu'ils auront force de loi.

Que fait le député européen ?

- Il contrôle l'action de la Commission
- Il vote le budget de l'Union et les "lois" européennes (directives et règlements)

A cet effet, chaque député est membre d'une commission chargée d'un domaine particulier et participe aux sessions plénières. Il peut poser des questions écrites ou des questions orales aux membres des autres institutions européennes, en particulier du Conseil et de la Commission. Le député européen ne peut pas voter par procuration ; il doit prendre part personnellement au vote. Le PE est la seule institution européenne où les débats sont publics.

Comment et où travaille le député européen ?

Le travail à Bruxelles :

Il s'agit d'un travail en commission où les députés examinent les projets de directives et de règlements proposés par la Commission (qui détient le monopole de l'initiative). Les commissions parlementaires se réunissent à Bruxelles deux semaines par mois.

Le travail dans les groupes politiques :

Le député participe aux réunions organisées par le groupe politique dont il fait partie. C'est le lieu où s'élaborent les positions qui seront défendues d'abord en Commission et ensuite en session plénière. Ces réunions se tiennent également une semaine par mois.

Les débats à Strasbourg :

Les sessions plénières se déroulent dans l'hémicycle à Strasbourg, une fois par mois. Le député peut s'exprimer soit comme rapporteur de la commission dont il est membre, soit au nom de son groupe politique, soit enfin à titre personnel. Les sessions plénières ont lieu une semaine par mois à Strasbourg ; en dehors des sessions plénières, il existe enfin, chaque mois, des mini sessions qui durent deux jours et qui se tiennent à Bruxelles.

Nombre de députés à élire en France en juin 2009 : 72

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel du Parlement Européen :

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/default_fr.htm

Agnès Ventura-Chevry
Secrétaire général Mairie de Boutigny-prouais



ASSOCIATION



avec le soutien de la Mairie
invitent les enfants (jusqu'à 6 ans) à venir à
la chasse aux œufs de Pâques
sur l'espace vert du Nerprun à Boutigny
Le Dimanche 12 Avril 2009 à 10h

Nous vous invitons à participer
à une réunion d'informations

à la salle des fêtes de Boutigny

le Mardi 14 Avril 2009 à 20h

Info : 06 10 12 33 82

e.mail : lespetitemains-boutigny-prouais@orange.fr

La Fraternelle

L'évolution normale d'un club de tir est de créer une structure pédagogique. Cela se concrétise souvent par la mise en place d'un entraînement spécifique destiné à former de jeunes tireurs (9 ans au plus tôt) au tir à 10 mètres à l'air comprimé. Ils y apprennent le respect des règles de sécurité et l'esprit sportif. La pratique précoce représente le seul moyen pour réussir à long terme à promouvoir le tir sportif comme un sport de masse et conduire ainsi une élite au plus haut niveau. C'est dans cette optique que La Fraternelle a rejoint depuis cette saison la Fédération Française de Tir (FFT). La double affiliation à la FFT et à l'UFOLEP a été votée par le bureau pour une meilleure obtention de nos licences. De plus, cela va élargir notre champ d'action pour le rendre plus vaste au plan sportif et offrir ainsi un plus grand nombre de compétitions à nos membres.

Depuis la réouverture du club, avec l'aide et le soutien de nos élus, notre évolution est constante. Grâce au partenariat de la FFT, nous pouvons accueillir, depuis le mois de janvier 2009, les enfants dès l'âge de 9 ans, en fonction de leurs possibilités physiques pour une meilleure progression technique récompensée par des distinctions. A ce jour nous comptons déjà deux jeunes avec licence et cinq en découverte de nos activités.

Combien seront-ils en 2009/2010 ? Plus nombreux, nous l'espérons, grâce à l'ouverture de l'école de tir dès cette nouvelle saison. Elle permettra d'apporter à nos futurs tireurs un encadrement complet pour les éveiller à la sécurité, à la connaissance des armes, au moyen d'une pédagogie adaptée à la pratique de notre sport. Le tir sportif, c'est comme la conduite d'un deux roues ou d'une voiture, cela s'apprend avec des personnes confirmées et qualifiées, au sein de structures et dans un environnement sécurisés.

Nous vous donnons rendez-vous le mercredi de 18h à 20h à la salle polyvalente de Boutigny.

Attention : nos rencontres sportives d'été on débuté et le stand n'est donc pas toujours ouvert le dimanche matin.
Pour en savoir plus, appelez le 06 75 80 51 95. Le Président Gil Maréchal



Fête de la musique 2009

Vous êtes musicien ? Vous disposez d'un joli filet de voix ?
Vous appartenez à une formation musicale classique ou moderne ? Venez exprimer en public vos talents artistiques lors de la prochaine fête de la musique 2009 de Boutigny-Prouais.

Cette manifestation se déroulera en plein air, sur la place de l'église à Prouais le 21 juin, de 15 h 00 à 18 h 30

Contact au 02 37 43 18 78 ou par courriel à l'adresse suivante : comite.fete.boutigny@free.fr

Le comité des fêtes de Boutigny



Comité des Fêtes de Prouais

Le Comité des Fêtes de Prouais a organisé, le samedi 21 mars 2009, une soirée "Cochon Grillé". Jacky, le conducteur de car, nous attendait à Rosay pour nous emmener à l'Auberge Grand Maison, à Meauce. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Après avoir visité la ferme, nous sommes entrés dans une salle où nous attendait, en guise de hors d'œuvre, un magnifique buffet composé de rillettes, pâtés, boudins, terrine de poisson, jambon... tout cela passant très bien avec un excellent verre de sangria. Nous avons ensuite changé de salle pour savourer ce fameux "cochon grillé" accompagné d'une délicieuse ratatouille, qui fut un vrai délice. Mais, avant de le déguster, les hommes ont été appelés pour escorter le cochon grillé. A notre grande surprise, Philippe Hellegouarch et Stéphane Halphen sont revenus déguisés en cuistots, arborant une belle moustache bien noire. Tout le monde était ravi et rassasié. Sylvain Brouillard fut décoré Chevalier du "Cochon Grillé de Grand" et une médaille lui a été décernée. Nous avons bien terminé en dansant jusqu'à 2h00 du matin. Cette soirée a remporté un franc succès. Nous vous attendons nombreux pour notre prochaine manifestation, le samedi 27 Juin, pour notre habituel Feu de la Saint-Jean, place de l'église, à Prouais.

Merci à vous,

Le bureau



FINANCES COMMUNALES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2009

16 - Remboursement d'emprunts	24 278,00
20 - PLU, Prestations Ségilog	7 000,00
21 - Ach terr pompiers,préemptions, bornes incendie, extincteurs, frais audit bâtim.comm,fenêtres mairie Prouais,porte classe, standard téléphonique ...	128 650,00
	0,00
	0,00
23 - Voirie ci-dessous,mise normes...	500 600,00
020 - Dépenses imprévues	10 000,00
D001 - Report d'investissement	123 959,10
Restes à réaliser (aménagts sécurité, trav.route Allemant,bouches,tamppons)	85 427,00
Total	879 914,10

Commentaire :

Les principales dépenses d'investissement : aménagt place Marronnier La Musse-rue Colletière à Prouais, chemins piétons sécurisés,achat d'un terrain pour nos pompiers, le rempact fenêtres mairie-annexe Prouais et salle polyvalente, la réfection des fossés rue de la tuilerie à Allemant, aménagt place Eglise Boutigny, constr.hangar pour sces techniques, mises aux normes et entretien de nos nombreux bât.communaux.

Code	Description	Montant (€)	Pourcentage (%)
16	Remboursement emprunts	24 278,00	2,76%
20	Dépenses incorporelles	7 000,00	0,80%
21	Achats et aménagements	128 650,00	14,62%
2313	Dépenses de matériel	0,00	0,00%
2315	Dépenses de construction	500 600,00	56,89%
020	Dépenses imprévues	10 000,00	1,14%
D001	Report d'investissement	123 959,10	14,09%
Restes à réaliser		85 427,00	9,71%

16 - Remboursement d'emprunts	20 - Dépenses incorporelles
21 - Dépenses corporelles	2313 - Dépenses d'équipement
2313 - Dépenses de matériel	2315 - Dépenses de construction
020 - Dépenses imprévues	D001 - Report d'investissement
Restes à réaliser	

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2009

10 - Collecte TVA et TLE	28 987,00
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts établissement de crédit	185 422,94
27 - Autres immobilisations financières	0,00
28 Amortissements immobilisations	0,00
021 - Financement investissements	456 118,06
R001 - Report d'investissement	0,00
R1068 - Affectation du résultat	158 963,10
Restes à réaliser (Subv.à venir pour voirie Boutigny,plateaux Prouais et toiture Mairie et rest.scolaire Prouais)	50 423,00
Total	879 914,10

Commentaire :

Les recettes d'investissement sont composées des subventions à venir(Conseil Général, Préfect. du retour de la Tva et de la taxe locale d'équipement) mais aussi de l'affectation de notre résultat et du report de fonctionnement 2009 nous permettant de réaliser nos investissements de cette année.

Mireille ELOY

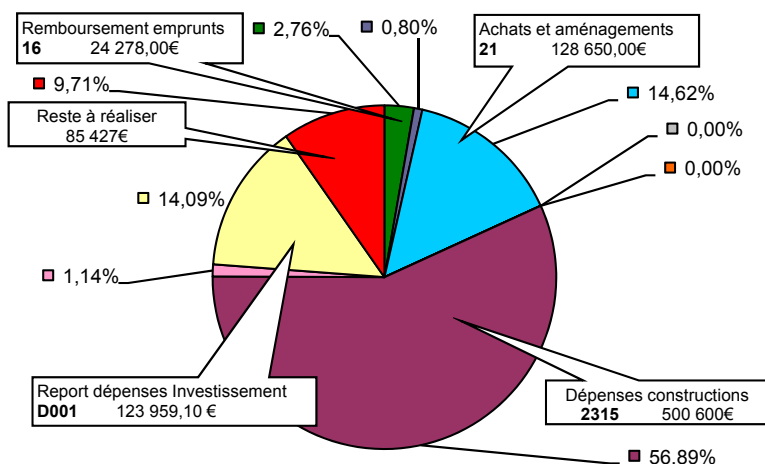
Code	Description	Montant (€)	Pourcentage (%)
10	Dotation et fonds propres	28 987,00	3,29%
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00%
16	Emprunts établisst de crédit	185 422,94	21,07%
27	Autres immob, financières	0,00	0,00%
021	Report de fonctionnement	456 118,06	51,84%
R001	Report d'investissement	0,00	0,00%
R1068	Affectation du résultat	158 963,10	18,07%
Restes à réaliser		50 423,00	5,73%

Pour ce qui concerne le budget primitif d'assainissement 2009, il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 259 772,35 €. En recettes et en dépenses d'investissement, il s'équilibre à 338 744,93 €. Notre station de Boutigny est à présent opérationnelle, cette année verra le démarrage des études pour la réalisation future de notre station d'épuration de Prouais très probablement sous la forme de lagunage. Le terrain a déjà été acheté.

Le budget primitif 2009 du Transport Scolaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 23 000 €. Il est alimenté par les subventions du budget communal et du Conseil Général. La section investissement enregistre des recettes constituées par l'amortissement de notre car depuis son achat soit 46 200 €.

16 - Remboursement d'emprunts	24 278,00
20 - PLU, Prestations Ségilog	7 000,00
21 - Ach terr pompiers,préemptions, bornes incendie, extincteurs, frais audit bâtim.comm,fenêtres mairie Prouais,porte classe, standard téléphonique ...	128 650,00
23 - Voirie ci-dessous,mise normes...	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00
D001 - Report d'investissement	500 600,00
Restes à réaliser (aménagts sécurité, trav.route Allemant,bouches,tampons)	10 000,00
	123 959,10
	85 427,00
	879 914,10

Les principales dépenses d'investissement :
aménagt place Maronnier La Musse-rue Colletière
à Prouais, chemins piétons sécurisés,achat d'un
terrain pour nos pompiers, le remplant fenêtres
mairie-annexe Prouais et salle polyvalente, la
réfection des fossés rue de la tuilerie à Allemant,
aménagt place Eglise Boutigny, constr.hangar
pour sces techniques, mises aux normes et
entretien de nos nombreux bât.communaux.



- 16 - Remboursement d'emprunts
- 20 - Dépenses incorporelles
- 21 - Dépenses corporelles
- 2313 - Dépenses d'équipement
- 2313 - Dépenses de matériel
- 2315 - Dépenses de construction
- 020 - Dépenses imprévues
- D001 - Report d'investissement
- Restes à réaliser

10 - Collecte TVA et TLE	28 987,00
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts établissement de crédit	185 422,94
27 - Autres immobilisations financières	0,00
28 Amortissements immobilisations	0,00
021 - Financement investissements	456 118,06
R001 - Report d'investissement	0,00
R1068 - Affectation du résultat	158 963,10
Restes à réaliser (Subv.à venir pour voirie Boutigny,plateaux Prouais et toiture Mairie et rest.scolaire Prouais	50 423,00
	879 914,10

Les recettes d'investissement sont composées des subventions à venir (Conseil Général, Préfect. du retour de la Tva et de la taxe locale d'équipement) mais aussi de l'affectation de notre résultat et du report de fonctionnement 2009 nous permettant de réaliser nos investissements de cette année.

Diagramme circulaire illustrant la répartition du résultat par destination. Les segments sont étiquetés avec leur pourcentage et leur montant en euros.

Destination	Pourcentage	Montant (€)
10 - Dotation et fonds propres	3,29%	28 987
16 - Emprunts établis de crédit	21,07%	185 422,94
27 - Autres immob, financières	0,00%	
28 Amortissements immobilisations	0,00%	
021 - Report de fonctionnement	51,84%	456 118,06
R001 - Report d'investissement	0,00%	
R1068 - Affectation du résultat	18,07%	158 963,10
Restes à réaliser	5,73%	

Le budget primitif 2009 du Transport Scolaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 23 000 €. Il est alimenté par les subventions du budget communal et du Conseil Général.

La section investissement enregistre des recettes constituées par l'amortissement de notre car depuis son achat soit 46 200 €.

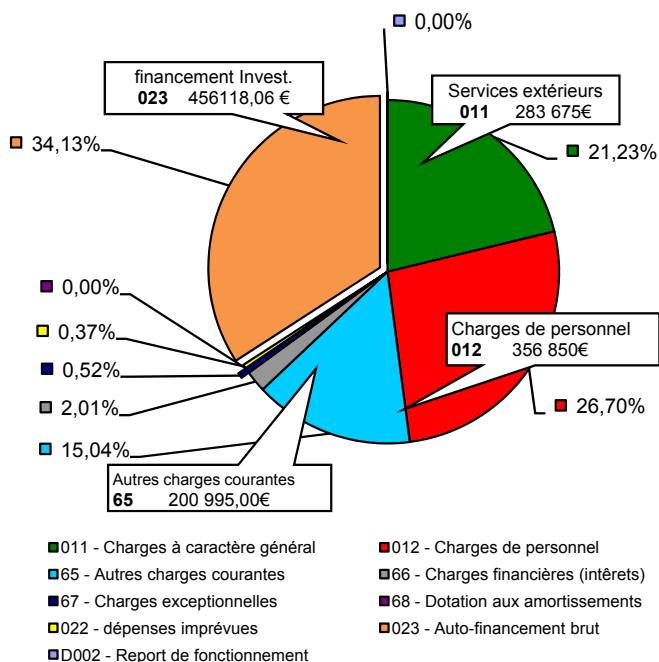
FINANCES COMMUNALES

DEPENSES de FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2009

011 - EDF-Tél-combustibles-cantine maintenance-assurances-cérémonies	283 675,00
012 - Charges de personnel	356 850,00
65 - Sce Incendie-sbv.associations Syndicats inter.communaux	200 995,00
66 - Intérêts emprunts	26 850,00
67 - Charges exceptionnelles	7 000,00
68 - Dotation aux amortissements	0,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00
023 - Financement des investissements	456 118,06
D002 - Report de fonctionnement	0,00
Total	1 336 488,06

Par chapitre comptable, les principales dépenses de fonctionnement représentent pour :

012 - Les charges de personnel	26,70%
023 - L'auto-financement brut	34,13%
011 - Les services extérieurs	21,23%
65 - Le service incendie, les contributions aux syndicats inter-communaux et subventions communales aux assoc.	13,32%
66 - Transport scolaire communal	1,72%
66 - Les intérêts de la dette	2,01%
67 - Charges exceptionnelles	0,52%
022 - Dépenses imprévues	0,37%



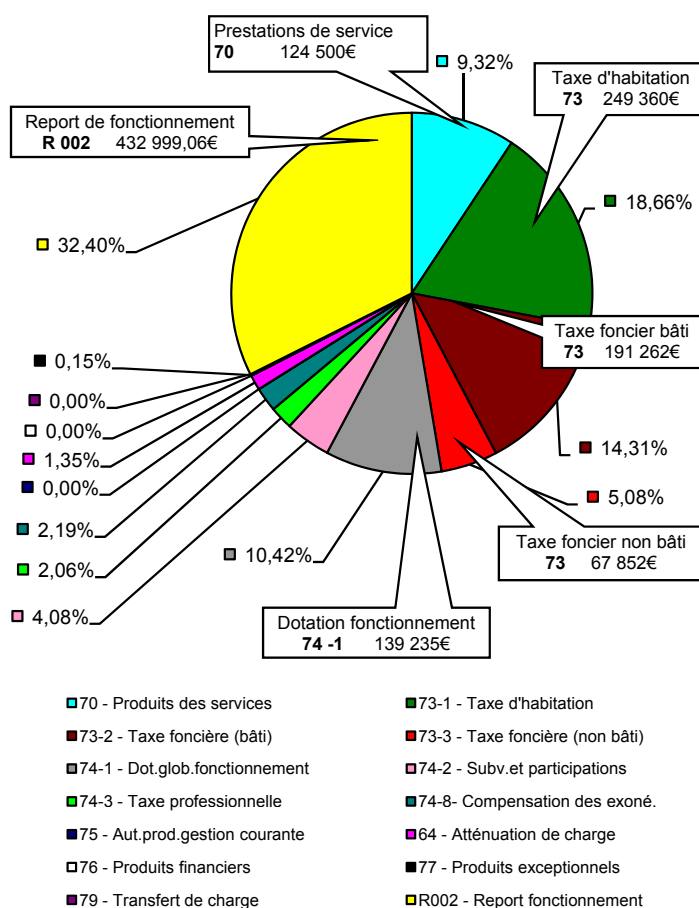
RECETTES de FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2009

70 - Cantine-coupons car-concessions cimetière-ventes containers ...	124 500,00
73 - Impôts et taxes	508 474,00
74-1 - Dotations et participations de l'Etat et du Conseil Général	139 235,00
74-2 - Subventions et Participations	54 470,00
74-3 - Taxe profess.versée par la CCPH	27 500,00
74-8 - Compensation des exonérations	29 310,00
75 - Autres prod. de gestion courante	0,00
64 - Rembt Personnel (voir ci-dessous)	18 000,00
76 - Produits financiers	0,00
77 - Produits exceptionnels	2 000,00
79 - Transfert de charge	0,00
R002 - Report de fonctionnement	432 999,06
Total	1 336 488,06

Par chapitre comptable, les principales recettes de fonctionnement sont couvertes pour :

73 - par la taxe d'habitation	18,66%
73 - par la taxe sur le foncier bâti	14,31%
73 - par la taxe sur le foncier non bâti	5,08%
74-3 - par la taxe professionnelle reversée par la CCPH	2,06%
74-1 - par la participation de l'Etat (dot.glob. de fonctionnement)	10,42%
64 - par l'atténuation de charges (rembt du personnel employé pour les stations d'épuration, emplois aidés par l'Etat ...)	1,35%
R002 - Report de fonctionnement	32,40%

Mireille ELOY





NAISSANCES

- 07 Février 2009
MARCEAU- GICQUEL Elyse
- 23 Mars 2009
TERRAS Matéo

Relais de la Solidarité

Le dimanche 17 mai 2009, notre commune sera traversée par le "Relais de la solidarité". Pour sa 7ème édition, l'Association sportive "Les Clayes Handisport/Sport Adapté" a choisi de parcourir notre territoire. Les participants passeront à Houdan dès 9 h 00 du matin, puis à Saint-Côme, Danemarque et Cloches, avant d'arriver à Boutigny aux environs de 10 h 00. Ils se dirigeront ensuite vers La Musse, les Pinthières et Faverolles. Cette randonnée rassemble dans un esprit de solidarité des personnes handicapées en fauteuil, sur handbike ou tandem, entourées par des coureurs/marcheurs valides (à pied, en rollers ou à vélo). Réservez leur le meilleur soutien en les encourageant sur leur passage.

Monsieur Carnaval dans les rues de Boutigny-Prouais

A l'initiative des parents d'élèves élus de l'école de Boutigny-Prouais, soutenus par les enseignantes et la mairie, les enfants de la commune se sont retrouvés pour le traditionnel carnaval, accompagnés de leurs parents dont beaucoup ont bravé le ridicule avec bonne humeur dans leurs déguisements plus ou moins improvisés. Après un rassemblement et une distribution de confettis dans la cour du site de Boutigny, tout ce petit monde, environ 200 personnes, a suivi le Bonhomme Carnaval en carton-pâte. Parti de la mairie, le cortège bigarré a défilé bruyamment dans les rues du village avant de se regrouper sur la place de l'église Saint-Pierre. Là, comme le veut la tradition, le Bonhomme Carnaval a subi l'épreuve du bûcher marquant la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps. L'après-midi s'est prolongée avec de petits spectacles de chants et de danses préparés par les maîtresses et interprétés par des enfants appliqués sous le regard attendri de leurs familles. Les œuvres des petits, masques, fresques et clowns, étaient également exposés. Grâce à la générosité des parents, boissons et pâtisseries en tout genre attendaient l'assistance pour se remettre de ses émotions. L'argent récolté sera intégralement investi dans l'organisation de la kermesse, prévue cette année le 20 juin. Vive le carnaval !



Article paru dans la République du Centre

MESSES

Pour notre commune, une messe est célébrée le dimanche à 9h30 :

le premier dimanche du mois en l'église de Prouais
le 4ème dimanche du mois en l'église de Boutigny
le dimanche 12 Avril, Messe de Pâques à 11 h en l'église de Boutigny

Vous pouvez correspondre par courriel avec le prêtre Don Thomas : don.thomas@orange.fr

FICHE PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la **Déchetterie** de Boutigny-Prouais
Un rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter les "dépôts sauvages", de plus en plus fréquents dans notre commune (devant la déchetterie elle-même, dans nos chemins communaux...)

Période d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Lundi, mercredi et vendredi après-midi: de 14h00 à 18h00
Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

La Saint-Christophe à Houdan

Le 5 juillet 2009 à Houdan, la Saint-Christophe perpétuera la tradition en présentant, comme chaque année, un défilé de voitures et chars fleuris. D'ores et déjà, Christophe Veillé, maire adjoint en charge de la Culture, de l'Animation et du Patrimoine, nous demande de vous informer de cet événement afin que la participation de l'année 2009, tant du côté des associations que des habitants, soit encore plus large et plus variée.

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture au public :

Le mardi de 16h30 à 18h30,
Le mercredi de 16h00 à 18h00, Le samedi de 16h00 à 18h00

Contact au 02 37 65 12 86.

Bastien :

bibliotheque-boutigny-prouais@orange.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY

Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 et le Samedi 08h30 à 11h45

Horaires d'ouverture de la Mairie Annexe de PROUAIS Samedi 08h30 à 10h00

Gardes de médecin : composez le 15 / Pharmacies : composez le 01 34 84 30 56 / Gendarmerie : composez le 17

/// BOUTIGNY-PROUAIS

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information et Communication

Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr

Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)

Site internet : <http://www.mairie-boutigny-prouais.fr>

Directeur de la publication : Mireille Eloy - Responsable de la rédaction : Pierre Gapillou - Relecture et correction : Stéphane Méjanès

Maquette : Jonathan Godard - Impression : Graph'essais - Photos libres de droit - Tout droit de reproduction réservé.